

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)****Date de convocation :**
25/03/2024**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
09/04/2024**Date de publication :**
09/04/2024**Le 08 avril 2024 à 20h30 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Carine LASSOUANE, Vincent NEVOT, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER**Étaient représentés :** -**Absents :** Anne-Marie CAUSSÉ et Lionel COUBRA**Secrétaire de séance :** Vincent NEVOT**DÉLIBÉRATION N° 2024-26****OBJET : Vote du budget principal 2024**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Ce budget principal est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57. Acte de prévision, la présentation du budget des collectivités doit respecter les quatre grands principes du droit budgétaire classique : **annualité, unité, spécialité et universalité**. Il convient d'ajouter les principes de **sincérité** et **d'équilibre réel** des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget principal pour l'année 2024 peut se résumer ainsi :

| BUDGET PRINCIPAL 2024 | | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------|-----------------------|-----------------------|
| CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT | | 2 769 964 ,11 € | 2 085 373,27 € |
| Reports 2023 | R002 | | 684 590,84 € |
| Total fonctionnement | | 2 769 964,11 € | 2 769 964,11 € |
| CRÉDITS D'INVESTISSEMENT | | 1 367 306,82 € | 1 483 806,08 € |
| Reports 2023 | RAR | 389 559,11 € | 212 766,23 € |
| | R001 | | 60 293,62 € |
| Total investissement | | 1 756 865,93 € | 1 756 865,93 € |
| TOTAL BUDGET 2024 | | 4 526 830,04 € | 4 526 830,04 € |

Vu la délibération n° 2022-32 du 11 avril 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu la délibération n° 2024-11 du 18 mars 2024 concernant l'affectation des résultats 2023 du budget principal,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le budget principal pour l'année 2024 tel que résumé ci-avant,
- d'approuver le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections,
- de charger M. le Maire de son exécution.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 08 avril 2024

Le Maire



Jean Georges CLAIR

Le secrétaire de séance

Vincent NEVOT



Budget primitif 2024 de la Commune

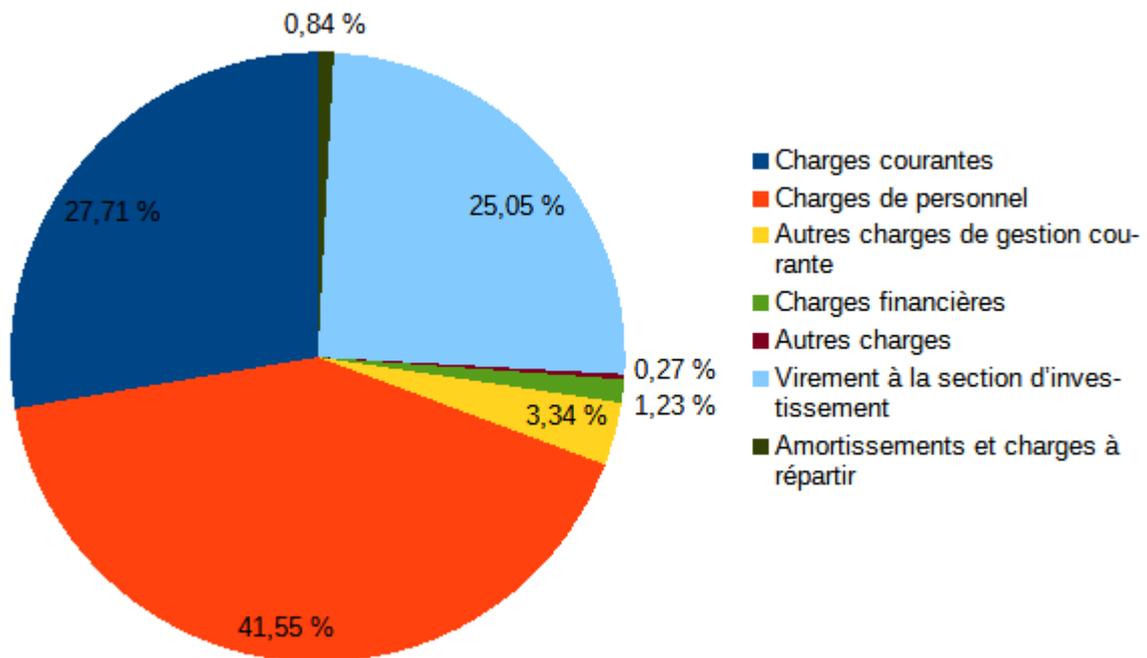
RAPPORT DE PRÉSENTATION

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

Le budget principal pour l'année 2024, dont la synthèse des investissements est jointe en annexe, peut se résumer ainsi :

| BUDGET PRINCIPAL 2024 | | DÉPENSES | RECETTES |
|---------------------------|------|-----------------------|-----------------------|
| CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT | | 2 769 964 ,11 € | 2 085 373,27 € |
| Reports 2023 | R002 | | 684 590,84 € |
| Total fonctionnement | | 2 769 964,11 € | 2 769 964,11 € |
| CRÉDITS D'INVESTISSEMENT | | 1 367 306,82 € | 1 483 806,08 € |
| Reports 2023 | RAR | 389 559,11 € | 212 766,23 € |
| | R001 | | 60 293,62 € |
| Total investissement | | 1 756 865,93 € | 1 756 865,93 € |
| TOTAL BUDGET 2024 | | 4 526 830,04 € | 4 526 830,04 € |

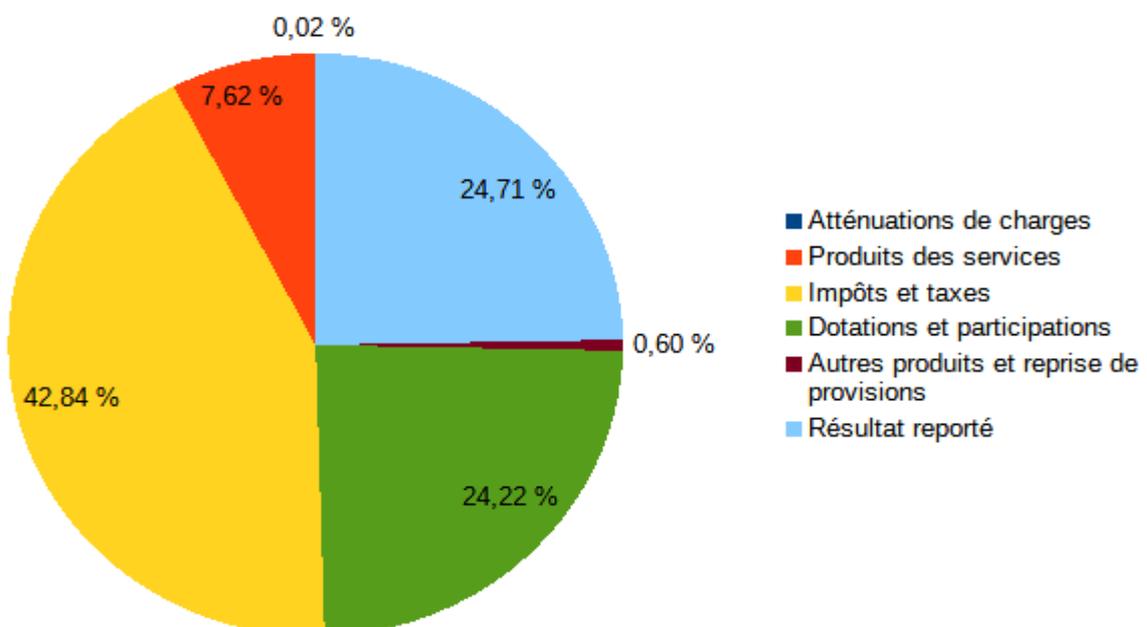
Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à 2 769 964,11 € :



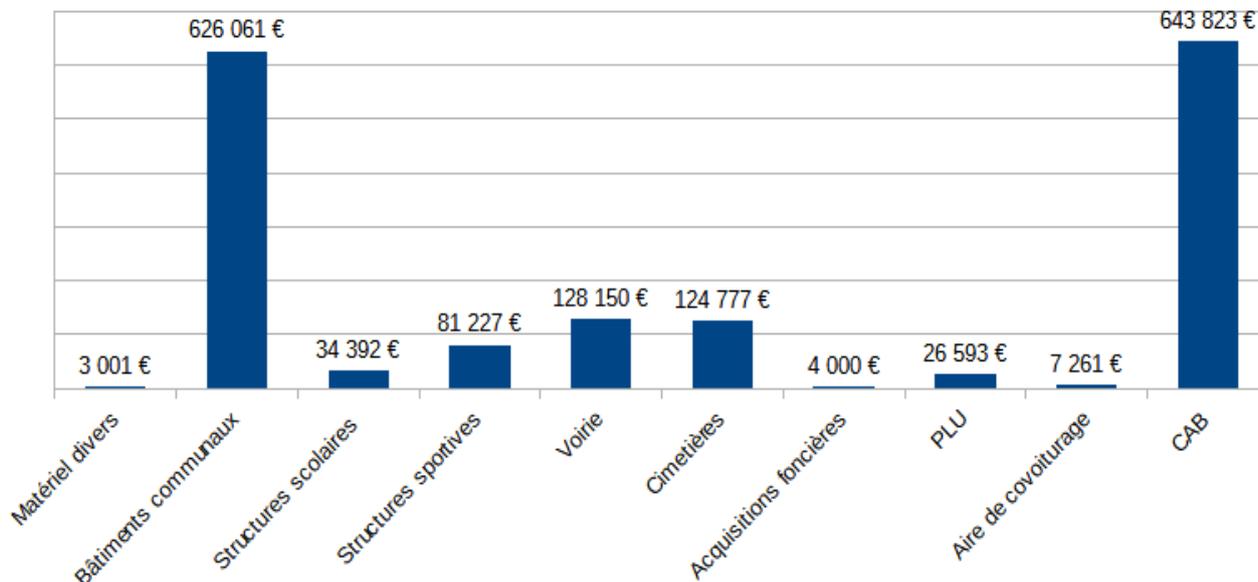
Les charges courantes les plus importantes concernent :

- ➔ l'électricité (bâtiments communaux, écoles, éclairage public...) pour 114 300 €,
- ➔ la restauration scolaire pour 174 000 €,
- ➔ les frais de maintenance pour 51 700 €,
- ➔ les prestations de service dont les activités, séjours pour 32 150 €,
- ➔ l'entretien et la réparation des bâtiments publics pour 23 550 €,
- ➔ les transports scolaires pour 27 850 €.

Les recettes de fonctionnement sont évaluées à 2 769 964,11 €, y compris l'excédent reporté de 684 590,84 € :



Les dépenses d'investissement se chiffrent à 1 756 865,93 € dont 77 580,64 € d'emprunts et dettes assimilées. Les opérations d'équipements sont évaluées à 1 679 285,29 € :

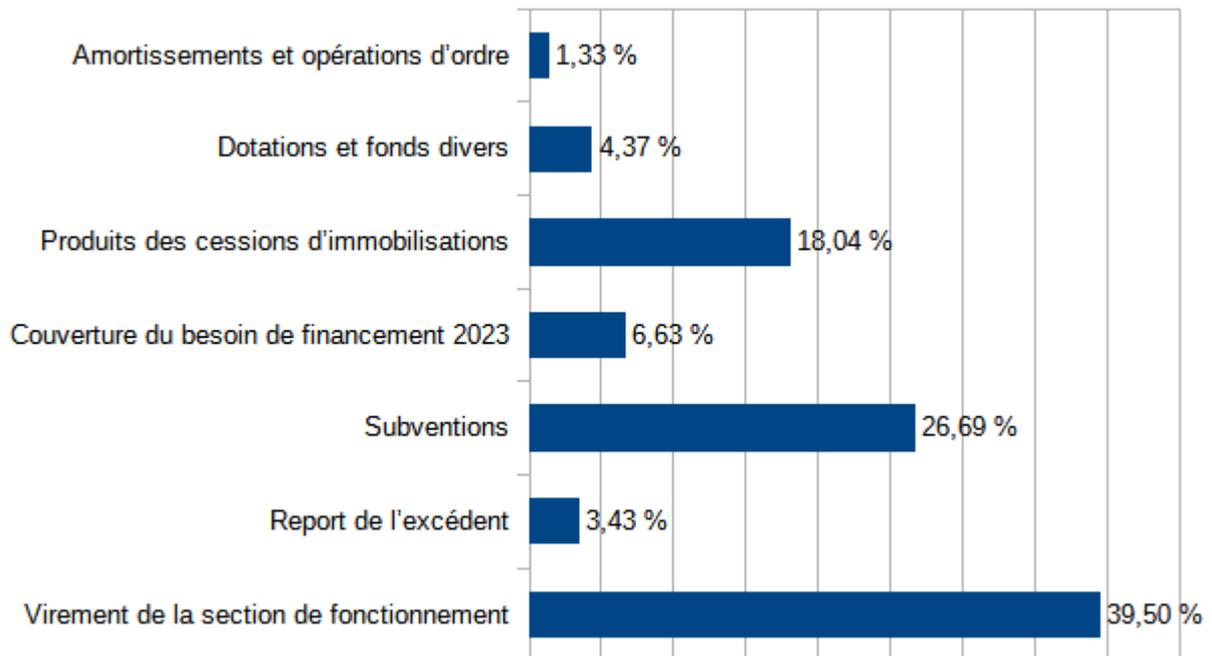


Plusieurs emprunts sont en cours :

- emprunt concernant l'achat de la gare de Cabanac de 86 200 € (capital restant de 69 491,77 € au 1^{er} janvier 2024 – fin en 2032),
- emprunt concernant l'aménagement de Gassies de 250 000 € (capital restant de 149 730,90 € au 1^{er} janvier 2024 – fin en 2035),
- emprunt concernant l'acquisition des Mottes de 270 000 € (capital restant de 167 832,06 € au 1^{er} janvier 2024 – fin en 2035),
- emprunt concernant la construction du logement de la Blüe de 45 000 € (capital restant de 7 464,73 € au 1^{er} janvier 2024 – fin en 2026),
- emprunt concernant des travaux à l'école élémentaire et de voirie de 345 000 € (capital restant de 165 008,49 € au 1^{er} janvier 2024 – fin en 2034),
- emprunt concernant les travaux d'investissement 2022-2023 de 600 000 € (capital restant de 600 000 € au 1^{er} janvier 2024 – fin en 2038).

Ces dépenses sont couvertes par des recettes d'investissement qui sont essentiellement :

| | |
|---|--------------|
| ➔ le virement de la section de fonctionnement : | 693 993,84 € |
| ➔ l'excédent reporté : | 60 293,62 € |
| ➔ les subventions : | 468 942,35 € |
| ➔ les dotations et fonds divers (FCTVA, TAM) : | 76 815,77 € |
| ➔ les produits de cessions d'immobilisations : | 317 000 € |
| ➔ la couverture du besoin de financement 2023 : | 116 499,26 € |
| ➔ les amortissements et opérations d'ordre | 23 321,09 € |



Non inscrite au budget, une subvention supplémentaire est espérée au titre de la DETR 2024 pour l'aménagement de la traversée du centre bourg de Cabanac (127 271 €).